

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14

OBJET :

Adoption du compte-rendu du
Conseil Syndical du 27
septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux

le : 6 décembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 21 novembre

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, CHIVILO Charles, FAYT Thierry, DIAZ Jean-François, DEULOFEU Gilles, VALENTI Sandra, BAUER Stéphanie, MANAUD Rose-Marie, MARCO Rafaël, SAQUE André, LECLERC Dominique

POUVOIRS :

DELONCA Michel donnant pouvoir à FOURLON Jean-pierre
GALY Jacques donnant pouvoir à MANAUD Rose-Marie
PARRAUD Philippe donnant pouvoir à LECLERC Dominique

EXCUSES : JONCA Frédéric, LUZ GARAU Doriane,, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, BEDOS Daniel, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, JOURDAN Adeline, MOUNIE Serge, MONIER René

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022 et demande à l'assemblée si des corrections sont à apporter.

Le Conseil Syndical, OUI cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
ADOPTE le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022
AUTORISE le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

PREFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

08 DEC. 2022

COURRIER

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde – 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet
Tél. 06 37 81 40 14 – E-mail : smixtetpcf@orange.fr



Syndicat mixte du Train Rouge
Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Conseil Syndical du 27 septembre 2022
Salle de réunion de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

Proposition de Compte-rendu

Date de convocation : 12 septembre

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DIAZ Jean-François, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, VALENTI Sandra, BAUER Stéphanie.

POUVOIRS :

JOURDAN Adeline donnant pouvoir à VALENTI Sandra
SAQUE André donnant pouvoir à BAUER Stéphanie

EXCUSÉS : JONCA Frédéric, LUZ GARAU Doriane, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, GALY Jacques, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Membres en exercice : 20

Membres présents : 11

Membres votants : 13

En présence de :

POLETTI Marie-France, chargée de mission

Le Président, Jean-Pierre FOURLON, fait l'appel. 11 délégués sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h40.

Le Conseil Syndical désigne M. Gilles DEULOFEU pour secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre FOURLON procède à l'installation d'un nouveau membre titulaire au Conseil Syndical et de deux nouveaux suppléants, à savoir :

Madame Stéphanie BAUER remplace Madame Michèle JODAR (titulaire, élue de la commune de Cases-de-Pène)
Monsieur Rafaël MARCO remplace Madame Stéphanie BAUER (suppléant, élu de la commune de Cases-de-Pène)
Monsieur Jérôme FORNER remplace Monsieur Pascal CROUCHANDEU (suppléant, élu de la commune d'Espira de l'Agly)
Ils représentent tous les trois Perpignan Méditerranée Métropole.

SMTPCF – Compte-rendu du Conseil Syndical du 27 septembre 2022

Le Président présente l'ordre du jour de la séance :

- Validation des nouveaux délégués et suppléants désignés par PMM
- Changement d'adresse du siège du Syndicat au 16 rue de Lesquerde à St-Paul de Fenouillet
- Demande de financement d'une étude de faisabilité par l'EPFL en prévision du projet d'atelier de Caudiès
- Réforme des règles de publicité et de conservation des actes réglementaires des collectivités territoriales au 1er juillet 2022
- Dernières informations sur l'avenir de la ligne du Train Rouge

Le Président présente le projet de compte-rendu de séance du Conseil Syndical du 18 mai 2022. En l'absence de remarque, le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du CS du 18/05/2022

1. CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE DU SYNDICAT AU 16 RUE DE LESQUERDE À ST-PAUL DE FENOUILLET

Le Président rappelle que l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Train Rouge autorise le changement de domiciliation de son siège par délibération.

Le Président rappelle que le siège du Syndicat était basé au Centre Aragon 66310 Estagel historiquement (et du fait de la convention signée entre le Syndicat Mixte du Train Rouge et le Syndicat Agly-Verdoble (SAV) concernant la participation aux charges de fonctionnement du SAV. Or suite au départ en retraite, au 31 mars 2022, de l'agent territorial employé par les deux syndicats, cette convention a pris fin. Le Syndicat mixte du Train Rouge employait cet agent à hauteur de 4/39ème pour sa gestion administrative et financière et il effectuait ses heures de travail dans les locaux du Syndicat Agly-Verdoble.

Le Syndicat Mixte du Train Rouge n'emploie plus depuis le 1er avril 2022 qu'un seul agent, dont le bureau est sis au 16 rue de Lesquerde à Saint-Paul de Fenouillet. Cet agent doit depuis cette date effectuer des passages réguliers à Estagel pour récupérer des courriers adressés au syndicat.

Le Président propose à l'Assemblée de modifier la domiciliation du siège du Syndicat Mixte du Train Rouge au 16 rue de Lesquerde 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet

Délibération à l'unanimité pour la modification de domiciliation du siège du Syndicat Mixte du Train Rouge

2. DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITÉ PAR L'EPFL EN PREVISION DU PROJET D'ATELIER DE CAUDIÈS

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, il est envisagé de permettre à la SARL TPCF de disposer d'un espace pour assurer la maintenance et les réparations des matériels roulants dans de bonnes conditions (les techniciens travaillent sur la voie en extérieur et sans abri) . Un projet de hangar-atelier a été envisagé sur la commune de Caudiès-de-Fenouillèdes.

La délibération du 7 décembre 2021 du Conseil syndical a autorisé la signature d'une convention de portage foncier (Réf. 21/A0408 signée le 21/10/21) par l'EPFL 66 (Établissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée) pour l'acquisition des parcelles E n°884 et n°885, sises à Caudiès-de-Fenouillèdes .

La signature de l'acte authentique de vente des parcelles a eu lieu le 28/12/21.

Afin de pouvoir présenter un projet aux différents partenaires financiers possibles (dossiers de demande de subvention auprès des collectivités, programmes LEADER etc.), il convient de procéder à une étude de faisabilité qui permettra d'évaluer le coût de cet investissement.

Le Président rend compte d'une intervention du CAUE 66 qui doit rendre une « pré-étude » (non chiffrée) sur l'intégration paysagère de l'atelier et les pistes de financement courant octobre, et de la venue prochaine sur le terrain de prestataires privés qui pourraient réaliser une estimation chiffrée, étude dont le coût serait inférieur à 10 000€ (attente de devis).

Le Président précise que la maîtrise d'œuvre du projet n'est pas encore fixée et qu'il convient d'étudier si les aides seront plus intéressantes en la confiant au Syndicat Mixte du Train Rougeou la SARL TPCF

Le Président propose à l'Assemblée que le Syndicat sollicite auprès de l'EPFL 66 une subvention pour les études nécessaires au projet de hangar-atelier.

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec l'EPFL 66 une convention de participation financière aux frais d'études et de diagnostics préalables à la réalisation du hangar-atelier. Cette participation est une subvention exceptionnelle d'équipement (imputation budgétaire 6742) dont le montant est de 40% HT des dépenses éligibles plafonné à 25 000€.

Délibération à l'unanimité pour solliciter auprès de l'EPFL 66 une subvention au taux le plus élevé possible, soit 40% du montant HT des dépenses éligibles plafonné à 25 000€ et pour autoriser le Président à signer une convention de participation financière avec l'EPFL66

3. REFORME DES REGLES DE PUBLICITE ET DE CONSERVATION DES ACTES REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 1ER JUILLET 2022

Le Président rappelle que tous les élus des collectivités ont été informés par la Préfecture de l'entrée en vigueur de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements au 1er juillet 2022. Il présente le courrier du Préfet des Pyrénées Orientales en date du 7 juin 2022 (voir ci-après) et explique que le Syndicat Mixte, n'ayant pas délibéré avant le 1er juillet 2022, sera soumis à une publicité de ses actes par voie dématérialisée.

La chargée de mission a intégré une rubrique dans le menu en haut de la page d'accueil du site www.lavalleedutrainrouge.fr afin de présenter le Syndicat (objet, mission, contact) et de publier les actes à compter du 1er juillet. C'est sur la page <https://www.lavalleedutrainrouge.fr/syndicat-mixte-du-train-rouge> que pourront être consultés les actes (les délibérations et le procès verbal ou compte-rendu des Conseils Syndicaux).

Ainsi dans la semaine suivant la séance de ce jour sera publié le PV du Conseil Syndical précédent (tenu le 18 mai 2022) ainsi que les délibérations de cette séance.

Un exemplaire papier restera disponible sur demande pour tout citoyen ne disposant pas d'accès à Internet ou n'en maîtrisant pas l'accès.

4. INFORMATIONS SUR L'AVENIR DE LA LIGNE :

Le Président rappelle l'évolution du fonctionnement de la SNCF suite au rapport SPINETTA de 2018 :

- le transfert des biens RFF à la société SNCF tant que l'État restait actionnaire à 100%
- la prise en compte des coûts d'entretien des lignes dans une enveloppe d'investissement au sein du budget SNCF-RÉSEAU
- 3000 km de lignes secondaires grevant la compétitivité de SNCF-RÉSEAU dans le contexte de mise en concurrence internationale

- le développement des transferts de gestion (aux régions uniquement) et des transferts de propriété (à une collectivité disposant d'une compétence de développement économique)

Le transfert de propriété est assorti d'une forme d'indemnisation par l'État des frais d'entretien de la ligne sur 20 ans. Le Syndicat Mixte du Train Rouge s'est intéressé à l'option du transfert de propriété mais il attend des éléments sur la somme qui serait versée par l'État.

La Région a déjà accompagné la réouverture de certaines lignes mais dédiées au fret et au transport, mobilisant des personnels SNCF, la vocation touristique de notre ligne n'entre pas dans les mêmes considérations.

La SNCF a validé en juin un avenant à la convention pour la ligne Rivesaltes-Caudiès portant effet jusqu'au 31 décembre 2023 mais on attend encore le document de prolongation de la COT concernant la ligne Caudiès-de-Fenouillèdes-Saint-Martin-Lys (l'actuelle COT prend fin au 31 décembre 2022).

Concernant l'éligibilité du Syndicat Mixte à demander le transfert de propriété de la ligne, le Préfet a précisé par courrier en date du 5 mai les modalités de modification des statuts qui lui permettrait de se porter candidat à ce transfert en revendiquant « directement, clairement et explicitement » une compétence de développement économique via le tourisme dans l'objet de ses missions. Ce point semble donc résolu dans l'hypothèse d'un transfert.

Concernant le transfert du foncier, la DREAL a confirmé qu'il s'agirait de l'ensemble des biens de la ligne, y compris les gares, sous réserve de lister tous ces biens lors de la demande (références cadastrales à recenser).

Concernant la garantie de l'accès à la gare de Rivesaltes, reste encore à la confirmer mais il s'agit d'une condition sine qua non de la demande de transfert si cette option est envisagée.

La négociation de la soulte versée par l'État, qui peut être estimée autour de 20M d'Euros pour 20 ans reste le principal enjeu en vue d'un transfert.

A ce jour, le Syndicat Mixte n'a pris aucun engagement pour une demande de transfert, si cette voie est souhaitée par l'assemblée délibérante et que les EPCI sont unanimes, la première étape serait la validation de la modification des statuts.

Le Président fait une synthèse du COPIL du 12 juillet 2022 au cours duquel le Vice-Président de la région aux transports et mobilités a donné sa position, confirmée par la lettre signée par la Présidente, Mme DELGA, en date du même jour. Le Président donne lecture de la lettre de Carole DELGA.

M. MONIER demande si les courriers lus en séance peuvent être envoyés aux délégués du Syndicat.

Le Président accepte, les courriers de la Présidente de Région et du Préfet seront joints au projet de compte-rendu qui sera envoyé par mail après cette séance.

Le Président rappelle que le SMTPCF ne peut financer 0,5M d'Euros comme suggéré par la Présidente de la Région et indique les éléments de réponse envisagés à son courrier :

- Remerciements de la participation de la Région aux échanges/COPIL pour trouver des solutions et contribuer au financement.
- Le Syndicat ne peut participer financièrement comme proposé dans le courrier car ses statuts le permettent pas (vocation de promotion et non de gestion d'infrastructures, budget limité)
- Le Syndicat est ouvert à examiner avec les services de la Région une solution intermédiaire, soit le « statut quo évolutif » mentionné par la Présidente.

Le Président donne lecture du courrier du Préfet de Région en date du 8 août 2022 concernant les modalités de transfert de propriété de la ligne et rend compte d'une volonté du Préfet de dissocier l'urgence des travaux et la gestion de la ligne à plus long terme.

Le Président indique les éléments de réponse envisagés à son courrier :

La possibilité d'aller plus avant dans la démarche de transfert de propriété intéresse le Syndicat MAIS cela nécessite la modification des statuts que l'on ne peut envisager sans avoir davantage d'éléments sur la compensation financière qui serait versée. En conséquence, il convient d'entreprendre rapidement des discussions sur ce point

L'État a d'ailleurs proposé un comité technique le vendredi 30 septembre pour avancer sur l'estimation des versements lors d'un transfert de propriété et faire le point sur les travaux réalisés par SNCF-RÉSEAU en 2022 (sur le 1,5M d'Euros versé par l'État, quid de l'utilisation des fonds à ce jour).

Le Président évoque les travaux réalisés, une réunion a été organisée par SNCF-RÉSEAU le 8 juin pour constater les réalisations, il est apparu que certains points n'avaient pas été réalisés, notamment la reprise du platelage du PN 88 à Estagel. Il attire l'attention des délégués de la commune d'Estagel car il semble que le chargé des travaux n'ait pas pu le joindre pour cette opération.

M. MONIER indique qu'il n'a pas eu connaissance de cette prise de contact et souhaite pouvoir joindre le responsable des travaux pour envisager les suites à donner.

M. FOURLON propose de joindre ce contact pour le mettre en relation avec la commune d'Estagel.

Le Président indique que le comité technique du 30 septembre devrait apporter un nouvel éclairage et des précisions précieuses pour la suite des négociations.

M. DEULOFEU demande comment on évalue la somme qui serait versée par l'État lors d'un transfert de propriété.

M.FOURLON répond qu'il s'agit d'une négociation avec l'État qui doit donner les coûts annoncés par SNCF-RÉSEAU mais comme ils sont peut-être surévalués, l'État risque de prévoir une indemnité inférieure.

Le Président demande s'il n'y a plus de questions et clôt les échanges sur ce point de la séance.

5. INFORMATIONS DIVERSES :

Saison 2022

Lancement de la saison le 17 avril avec le Train de Pâques (dimanche 17 et lundi 18, trains complets) au départ de Caudiès-de-Fenouillèdes.

Circulation uniquement entre Caudiès et St-Martin-Lys du 21 avril jusqu'au 18 juin pour la reprise au départ de Rivesaltes.

Les vélo rails sont en activité au départ de la gare d'Axat depuis le 6 février.

Le Président avait proposé, lors de la séance du 18 mai dernier, d'organiser une sortie Vélo rails pour les Délégués du Syndicat avant la saison estivale, date fixée au jeudi 16 juin en matinée (10h-12h). Une visite de la centrale de St-Georges (patrimoine industriel de plus de 120 ans) a également été proposée sur cette matinée. Malheureusement, très peu de délégués ont pu se rendre disponible sur cette matinée. Merci à Mme BAUER et M. SAQUE de leur venue. A noter la présence de la nouvelle Responsable du Tourisme de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes (Anita DO NASCIMENTO) et d'Emma VICENS animatrice de la page FestiAgly.

Présentation des chiffres de fréquentation de la SARL TPCF au 31 août 2022 :

Attention à l'interprétation, on a vendu cette année des billets combinés Train + Vélo-rail ce qui fait glisser les chiffres de la colonne train seul et vélo-rail seul vers les combinés, ce n'est pas énorme (2021 combinés en septembre seulement). Pour le reste on peut dire que l'on est à l'identique sur le train jusque fin août. Perte avant le 18 juin en raison de la fermeture de la ligne pour travaux.

Coté vélo-rail forte progression +26%

SMTPCF – Compte-rendu du Conseil Syndical du 27 septembre 2022

MOIS	FREQ TRAIN 2021*	FREQ TRAIN 2022*	Écart TRAIN 2021/2022 en %	FREQ VR 2021*	FREQ VR 2022*	Écart VR 2020/2021 en %	FREQ TR+VR 2021*	Écart TR+VR 2020/2021 en %
JANVIER	0	0		0	13		0	0,00
FEVRIER	0	0		0	462		0	0,00
MARS	0	24		0	120		0	0,00
AVRIL	0	566	0,00	0	465		0	0,00
MAI	264	686	159,85	165	779	972,12	0	0,00
JUIN	997	1 435	43,93	475	523	10,11	0	0,00
JUILLET	4 080	3 407	-16,50	2 436	2 249	-7,68	0	0,00
AOÛT	5 838	5 032	-13,81	3 731	3 993	7,02	4	6675,00
SEPTEMBRE	1 670	0	-100,00	445	0	-100,00	4	-100,00
OCTOBRE	698	0	-100,00	407	0	-100,00	0	0,00
NOVEMBRE	19	0	-100,00	117	0	-100,00	0	0,00
DÉCEMBRE	682	0	-100,00	22	0	-100,00	0	0,00
Janvier à Juin	1 261	2 711	114,99	0	2 362	0,00	0	#DIV/0 !
Juillet et août	9 918	8 439	-14,91	6 167	6 242	1,22	4	26076,00
Janvier à août	11 179	11 150	-0,26	6 807	8 604	26,10	4	26675,00
Janvier à septembre	12 849	11 150	-13,22	7 252	8 604	18,64	8	14287,50
Janvier à octobre	13 547	11 150	-17,69	7 659	8 604	12,34	8	14287,50
Janvier à décembre	14 245	11 150	-21,74	7 798	8 604	10,34	8	14287,50

Partenariat sur la billetterie avec les Bureaux d'Information Touristique (BIT) de Perpignan Méditerranée Tourisme :

CA (ventes réalisées par PMT pour le Train Rouge) entre juin et le 15/09 : 4 517,90 €

Presque le même CA que 2021 (4 778,90€) mais ventes sur une période plus courte (début de saison du Train Rouge le 9 mai en 2021, le 18 juin en 2022)

148 billets édités pour le Grand parcours classique

8 billets Quéribus / 5 billets train des vignes

4 combinés (train + vélo-rail, parcours des Radeliers)

Le BIT de Rivesaltes réalise 29% des ventes (installation d'un roll-up et vidéo sur écran).

Puis pour les autres bureaux :

21% Canet en Roussillon

17% Perpignan (roll-up)

16% Ste Marie

11% Barcares

6% Torreilles plage

1% Canet Sud

Animations estivales (entre 14 juillet et fin août pour les navettes):

Navette Lapradelle - Château de Puilaurens

Navette St-Paul - Château de Quéribus

Navette Axat - visite de la Centrale hydro-électrique de St Georges (patrimoine industriel qui fêtait ses 120 ans)

Nouveauté : Petit train au départ de la gare de St-Paul vers les Gorges de Galamus (tous les jours en juillet-août)

M. DIAZ exprime les regrets de la commune de St-Paul de Fenouillet du fait que les navettes pour Quéribus soient parties de la gare de St-Paul et non de celle de Maury alors que le train sur pneus pour les Gorges de Galamus partait également de la gare.

M. FOURLON explique que la SARL TPCF a ouvert la vente de ces produits combinés depuis les deux gares de départ, Axat et Rivesaltes, or les deux flux de passagers se trouvaient à St-Paul au même moment ce qui facilitait leur récupération par la navette. Il indique toutefois que les modalités d'organisation pour la saison prochaine pourront se faire davantage en concertation afin de valoriser au mieux l'ensemble des offres de découvertes de la vallée. Les équipes de la SARL TPCF ont activement prescrit les liaisons en petit train mises en places à St-Paul et ont également recueilli des retours très positifs des personnes qui ont pris le petit train.

Centrale Axat: 7 dates prévues, 4 réalisées:

Juillet: 13, 20, 27 (22 personnes, remboursées suite absence du guide EDF)

Août: le 3 (16 pers.), 10, 17 et 24 annulés faute de réservation (aucune sur ces dates).

Château de Puilaurens: 4 dates prévues, 3 réalisées:

Juillet: 19 annulé (moins de 10 pers.), 26 (4 pers. aurait dû être annulée)

Août: le 2 (32 pers.) et le 9 (15 pers.)

Château de Quéribus: 4 dates prévues, 4 réalisées :

Juillet: 21 (16 personnes), 28 annulé (moins de 10 pers.)

Août: 4 (48 pers.), 11 (37 personnes), 18 (22 pers.)

La saison 2022 a été particulière, certains sites touristiques accusent des pertes de 25 à 50% (canicule, pouvoir d'achat)

Septembre sera bon pour le Train Rouge, on est déjà à +42% pour le train et identique en vélo-rail à 2021

En octobre, Train Halloween de retour (pas en 2021).

Décembre: Trains de Noël (6 en 2021, tous complets).

Réunions de bilan plus précis avec les OT et les sites partenaires prévues fin octobre/novembre

Des demandes de collaboration encourageantes: Château de Pena, Trésors 66, La Mise au verre, Hôtels IBIS (Rivesaltes/Perpignan), Eductour OT St-Cyprien le 25/09 (billetterie envisagée)

Voyages Sensoriels 2022 par TPCF :

Validés :

- le samedi 15 octobre : avec le Relais des Corbières/La Garrigue et le Domaine GRIER à St-Paul, événement intégré au programme du Fascinant Week-end comme l'an dernier (communication sur le site du CRTL Occitanie et par Vignobles et découvertes).

- le samedi 5 novembre : avec l'Hostellerie du Grand Duc (Gincla) et le Domaine Arguti (St-Paul)

A noter :

Le voyage envisagé le 5 septembre avec le Relais de Sceaury et la Cave de Rasiguères n'a pu être finalisé mais les partenaires restent mobilisés pour 2023.

Le Syndicat, via sa chargée de mission, a assuré le suivi de la préparation de ces Voyages Sensoriels en soutien à la SARL TPCF, qui en devenait cette année l'organisateur, afin de veiller à la continuité du cahier des charges établi pour ce produit et qui lui a valu de nombreuses reconnaissances et soutiens financiers lors de sa mise en œuvre et de son expérimentation entre 2019 et 2021.

A noter:

Un reportage sur le Train Rouge tourné le 5 mai par une société de production mandatée par le CRT Occitanie, diffusion en juin dans le cadre de la web série «Sur la Route des Fabuleux voyages» diffusée sur France 3 Occitanie et en campagne vidéo sur Internet. Voir le reportage: <https://www.youtube.com/watch?v=zXHXTqm8e9w>

Pyrénées Magazine N°203 sept-oct2022 Dossier sur le Fenouillèdes Train Rouge et vélo-rails (+publicité prise par la CCAF)

Accueil presse avec l'ADT66 de journalistes néerlandais le dimanche 2 octobre.

France Bleu Roussillon le 3 octobre dans Côté saveurs entre 11h et 12h avec le chef du restaurant La Garrigue/Relais des Corbières autour du menu du Voyage Sensoriel du 15/10

L'ordre du jour est épuisé, le Président clôt la séance à 19h50.

Le Président
Jean-Pierre FOURLON

Le secrétaire de séance
Gilles DEULOFEU



Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
08 DEC. 2022
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14

OBJET : Demande de subvention DSIL ou DETR et région pour les travaux du PN 56 (RD117 - Lapradelle-Puilaurens)

L'an deux mille vingt-deux

le : 6 décembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON

Date de convocation : 21 novembre 2022

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, CHIVILO Charles, FAYT Thierry, DIAZ Jean-François, DEULOFEU Gilles, VALENTI Sandra, BAUER Stéphanie, MANAUD Rose-Marie, MARCO Rafaël, SAQUE André, LECLERC Dominique

POUVOIRS :

DELONCA Michel donnant pouvoir à FOURLON Jean-pierre
GALY Jacques donnant pouvoir à MANAUD Rose-Marie
PARRAUD Philippe donnant pouvoir à LECLERC Dominique

EXCUSES : JONCA Frédéric, LUZ GARAU Doriane,, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, BEDOS Daniel, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, JOURDAN Adeline, MOUNIE Serge, MONIER René

Le Président du Syndicat Mixte du Train Rouge expose à l'assemblée :

Considérant la nécessité de procéder à des travaux urgents de mise en sécurité du PN 56 situé sur la RD117 au niveau de la commune de Lapradelle-Puilaurens ;

Considérant les rapports de diagnostic du PN56 de la DDTM en date du 18 décembre 2017 et du 26 juillet 2018,

Le Président **PROPOSE** à l'assemblée que le Syndicat Mixte du Train Rouge dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité ou de la DETR,

Monsieur le Président **RAPPELLE** à l'assemblée que le budget prévisionnel est estimé à 47 232,57 € HT, réparti de la manière suivante :

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

08 DEC. 2022

COURRIER

NATURE DES TRAVAUX DE REPARATION	MONTANT (H.T.) EN €
Platelage STRAIL	25 359,54
Intervention remplacement	19 856,95
Mise en place barrières Herras	2 016,00
TOTAL ELIGIBLE DE L'OPERATION :	47 232,57

Le Président propose le plan de financement suivant :

LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	MONTANT HT EN €	%
Montant de la dotation de solidarité ou DETR sollicité	18 893,03	40
Montant des autres aides sollicitées : ▲ Conseil Régional	14 169,77	30
Part du porteur de projet (autofinancement)	14 169,77	30
TOTAL	47 232,57	100

Le Conseil Syndical, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le projet du Syndicat exposé pour un coût prévisionnel de 47 232,57 € HT

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus,

DEMANDE au Président de solliciter les subventions éligibles à ce titre auprès des différents financeurs publics et privés.

MANDATE le Président pour signer tout document nécessaire au dossier.

PREFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

08 DEC. 2022

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14

OBJET.

Avenant de prolongation de la COT entre Caudiès et St-Martin Lys avec SNCF Réseau/TPCF

L'an deux mille vingt-deux

le : 6 décembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON

Date de convocation : 21 NOVEMBRE 2022

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, CHIVILO Charles, FAYT Thierry, DIAZ Jean-François, DEULOFEU Gilles, VALENTI Sandra, BAUER Stéphanie, MANAUD Rose-Marie, MARCO Rafaël, SAQUE André, LECLERC Dominique

POUVOIRS :

DELONCA Michel donnant pouvoir à FOURLON Jean-pierre
GALY Jacques donnant pouvoir à MANAUD Rose-Marie
PARRAUD Philippe donnant pouvoir à LECLERC Dominique

EXCUSES : JONCA FRÉDÉRIC, LUZ GARAU DORIANE,, JOMOTTE VANESSA, PEREIRA DAVID, BEDOS DANIEL, DELCAMP MARTINE, DELPRAT MYLÈNE, JOURDAN ADELINÉ, MOUNIE SERGE, MONIER RENÉ

Monsieur le Président **INFORME** l'Assemblée de la nécessité de signer un avenant de prolongation de la convention d'occupation temporaire (COT) de la ligne entre Caudiès-de-Fenouillèdes et St-Martin Lys, en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique, entre SNCF Réseau et la SARL TPCF. Cette convention est signée « en présence du Syndicat Mixte du Train Rouge » et non comme partie prenante à la convention qui est passée entre SNCF Réseau et la SARL TPCF. Elle n'engage donc aucune obligation de la part du Syndicat.

Cet avenant aura pour seul objet d'étendre la durée de ladite convention signée le 18 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2023. Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Vu la nécessité de signer ledit avenant à la convention pour pouvoir circuler sur la ligne, le Conseil Syndical après avoir ouï et délibéré,

RECONNAIT A L'UNANIMITE : l'intérêt d'un tel avenant,

MANDATE : son Président, Monsieur Jean-Pierre FOURLON, pour signer l'avenant à la convention et faire toutes les démarches en ce sens.

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

08 DEC. 2022

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET